

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 04900

Numéro SIREN : 061 801 254

Nom ou dénomination : CFPO

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2021 sous le numéro de dépôt 58607

CFPO S.A.S

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

*40-52 Boulevard du Parc,
92200 Neuilly-sur-Seine,
France
SIRET : 06180125400097*

Sommaire

1. Bilan
2. Bilan (suite)
3. Bilan (suite)
4. Compte de résultat
5. Compte de résultat (suite)
6. Faits caractéristiques de l'exercice
7. Principes, règles, et méthodes comptables
8. Informations complémentaires de l'annexe
9. Etat des immobilisations
10. Etat des provisions
11. Etat des échéances des créances et des dettes
12. Charges à payer et avoirs à établir
13. Composition du capital social
14. Evènements survenus après la clôture

1. Bilan

Présenté en
Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE (a)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0	0	0	0
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières :				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	1 184 841	1 184 841	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total I	1 184 841	1 184 841	0	0

2. Bilan (suite)

Présenté en
Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production [biens et services] (c)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0	0
Autres	58 910	0	58 910	62 801
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	2 916	0	2 916	2 982
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Total II	61 826	0	61 826	65 783
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecart de conversion Actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 246 667	1 184 841	61 826	65 783

3. Bilan (suite)

Présenté en
Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/20120 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES		
Capital	63 826	63 826
Réserves:		
Réserve légale	7 143	7 143
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres	0	0
Report à nouveau	-10 708	-5 938
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-5 609	-4 770
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total I	54 652	60 261
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total II	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 174	5 522
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL III	7 174	5 522
Ecarts de conversion passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	61 826	65 783

4. Compte de Résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
Produits d'exploitation (1):		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue [biens et services]	0	0
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	0	0
Autres produits	0	0
Total I	0	0
Charges d'exploitation (2):		
Achats de marchandises	0	0
Variation des stocks	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation des stock	0	0
Autres achats et charges externes	5 637	4 800
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Salaires et traitements	0	0
Charges sociales	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Pour risques et charges: dotations aux provisions	0	0
Autres charges	0	0
Total II	5 637	4 800
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 637	-4 800
Produits financiers:	28	30
Total V	28	30
Charges financières:		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total VI	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	28	30
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-5 609	-4 770

5. Compte de Résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
Produits exceptionnels:		
Total VII	0	0
Charges exceptionnelles:		
Total VIII	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	0
Participation des salariés aux résultats (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
Total des produits (I+III+V+VII)	0	0
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 609	4 770
Perte	-5 609	-4 770

6. Faits caractéristiques de l'exercice

Pas de faits caractéristiques sur l'exercice 2020.

7. Principes, règles, et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements CRC suivants :

- 2000-06 concernant les passifs ;
- 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Pour les titres immobilisés, la valeur d'inventaire est calculée selon la méthode « FIFO ».

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions

Les provisions pour risques et charges ont été estimées et enregistrées sur l'exercice conformément au règlement CRC numéro 2000-06 sur les passifs.

Les dépréciations ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

Le montant des provisions par catégories est donné dans le tableau « Etat des provisions » ci-après.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

8. Informations complémentaires de l'annexe

CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON

Néant.

DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Néant.

DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS FISCALES

Néant.

AJUSTEMENT DES MODALITES DE CALCUL

Néant.

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Néant.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE FISCALE

Néant.

9. Etats des immobilisations

Présenté en Euros

	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - Autres titres immobilisés	1 184 841	0	0	1 184 841
TOTAL	1 184 841	0	0	1 184 841

10. Etat des provisions

Présenté en Euros

	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciations - Sur autres immobilisations financières	1 184 841	0	0	1 184 841
TOTAL	1 184 841	0	0	1 184 841

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du CGI.

11. Etats des échéances des créances et des dettes

Présenté en
Euros

Etats des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	0	0	0
- T.V.A	6 451	6 451	0
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	0	0	0
TOTAL	6 451	6 451	0
Montant des prêts accordés dans l'exercice	0		
Remboursements des prêts dans l'exercice	0		
Prêts et avances consentis aux associés	0		

Présenté en
Euros

Etat des dettes	Montant Brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	7 174	7 174	0	0
TOTAL	7 174	7 174	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			
Emprunts et dettes contractés auprès des Associés	0			

12. Charges à payer

Présenté en
Euros

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 174
TOTAL	7 174

13. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	45	1 418.36
Augmentation de la valeur des actions		
Réduction de la valeur des actions		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	45	1 418.36

Informations Générales

La société CFPO S.A.S. est détenue à 100% par Schweppes International Limited.

Schweppes International Limited est à son tour détenue à 100% par Orangina Schweppes Holding B.V.

Orangina Schweppes Holding B.V. est la société tête du groupe Orangina Schweppes.

Orangina Schweppes Holding B.V, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : H.J.E. Wenckebachweg 123, 1096 AM Amsterdam, The Netherlands, a été immatriculée le 23 décembre 2005.

Son capital social de 18 011.07 euros est composé de 1 801 107 actions d'une valeur unitaire de 0.01 euro.

Les comptes consolidés d'Orangina Schweppes Holding B.V. incluent entre autres les comptes annuels de CFPO S. A.S. suivant la méthode de l'intégration globale.

14. Evénements survenus après la clôture

Aucun développement postérieur à la clôture n'est survenu.

CFPO
Société par actions simplifiée au capital de 63.826,33 €
Siège social : 40-52 Boulevard du Parc – 92200 Neuilly-sur-Seine
R.C.S. Nanterre 061 801 254
(La « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 11 octobre à 9h00 heures,

La société **Schweppes International Limited**, société de droit anglais dont le siège social est sis 7 Albemarle Street à Londres, enregistrée sous le numéro 00191968, représentée par Monsieur David Blake, dûment habilité aux fins des présentes,

Propriétaire des 45 actions d'une valeur nominale de 1 418.36 € chacune composant le capital social de la Société,

En sa qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants mis à sa disposition par le Président :

- (i) L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- (ii) Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- (iii) Le texte du projet des résolutions ; et
- (iv) Un exemplaire des statuts de la Société,

A pris, aux termes des présentes, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 ET QUITUS AU PRESIDENT

L'Associé Unique, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître une perte nette comptable de (5.609) €.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus entier et sans réserve au Président de la Société pour l'exercice de son mandat et sa gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME DECISION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître une perte nette comptable d'un montant de (5.609) €, décide d'affecter cette perte en totalité au compte « report à nouveau », dont le solde débiteur est augmenté de (10.708) € à (16.317) €.

L'Associé Unique constate que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

APPROBATION DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

L'Associé Unique, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ne comprennent aucune charge ni dépense somptuaire visées par l'article 39-4 dudit code.

QUATRIEME DECISION
CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 227-10
ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'associé Unique constate qu'aucune convention visée aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

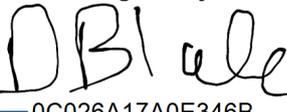
CINQUIEME DECISION
POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet de procéder à toutes formalités utiles comme conséquence des résolutions qui précèdent, auprès de qui il appartiendra.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

DocuSigned by:

0C026A17A0E346B...
L'Associé Unique
Blake David

CFPO

Société par actions simplifiée

40-52, boulevard du Parc
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

CFPO

Société par actions simplifiée
40-52, boulevard du Parc

92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Associé unique de la société CFPO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CFPO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 8 octobre 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Emmanuel GADRET

CFPO S.A.S

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

*40-52 Boulevard du Parc,
92200 Neuilly-sur-Seine,
France
SIRET : 06180125400097*

Sommaire

1. Bilan
2. Bilan (suite)
3. Bilan (suite)
4. Compte de résultat
5. Compte de résultat (suite)
6. Faits caractéristiques de l'exercice
7. Principes, règles, et méthodes comptables
8. Informations complémentaires de l'annexe
9. Etat des immobilisations
10. Etat des provisions
11. Etat des échéances des créances et des dettes
12. Charges à payer et avoirs à établir
13. Composition du capital social
14. Evènements survenus après la clôture

1. Bilan

Présenté en
Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE (a)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0	0	0	0
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières :				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	1 184 841	1 184 841	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total I	1 184 841	1 184 841	0	0

2. Bilan (suite)

Présenté en
Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production [biens et services] (c)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0	0
Autres	58 910	0	58 910	62 801
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	2 916	0	2 916	2 982
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Total II	61 826	0	61 826	65 783
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecart de conversion Actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 246 667	1 184 841	61 826	65 783

3. Bilan (suite)

Présenté en
Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/20120 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES		
Capital	63 826	63 826
Réserves:		
Réserve légale	7 143	7 143
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres	0	0
Report à nouveau	-10 708	-5 938
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-5 609	-4 770
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total I	54 652	60 261
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total II	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 174	5 522
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL III	7 174	5 522
Ecarts de conversion passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	61 826	65 783

4. Compte de Résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
Produits d'exploitation (1):		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue [biens et services]	0	0
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	0	0
Autres produits	0	0
Total I	0	0
Charges d'exploitation (2):		
Achats de marchandises	0	0
Variation des stocks	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation des stock	0	0
Autres achats et charges externes	5 637	4 800
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Salaires et traitements	0	0
Charges sociales	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Pour risques et charges: dotations aux provisions	0	0
Autres charges	0	0
Total II	5 637	4 800
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 637	-4 800
Produits financiers:	28	30
Total V	28	30
Charges financières:		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total VI	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	28	30
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-5 609	-4 770

5. Compte de Résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)
Produits exceptionnels:		
Total VII	0	0
Charges exceptionnelles:		
Total VIII	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	0
Participation des salariés aux résultats (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
Total des produits (I+III+V+VII)	0	0
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 609	4 770
Perte	-5 609	-4 770

6. Faits caractéristiques de l'exercice

Pas de faits caractéristiques sur l'exercice 2020.

7. Principes, règles, et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements CRC suivants :

- 2000-06 concernant les passifs ;
- 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Pour les titres immobilisés, la valeur d'inventaire est calculée selon la méthode « FIFO ».

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions

Les provisions pour risques et charges ont été estimées et enregistrées sur l'exercice conformément au règlement CRC numéro 2000-06 sur les passifs.

Les dépréciations ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

Le montant des provisions par catégories est donné dans le tableau « Etat des provisions » ci-après.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

8. Informations complémentaires de l'annexe

CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON

Néant.

DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Néant.

DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS FISCALES

Néant.

AJUSTEMENT DES MODALITES DE CALCUL

Néant.

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Néant.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE FISCALE

Néant.

9. Etats des immobilisations

Présenté en Euros

	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - Autres titres immobilisés	1 184 841	0	0	1 184 841
TOTAL	1 184 841	0	0	1 184 841

10. Etat des provisions

Présenté en Euros

	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciations - Sur autres immobilisations financières	1 184 841	0	0	1 184 841
TOTAL	1 184 841	0	0	1 184 841

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du CGI.

11. Etats des échéances des créances et des dettes

Présenté en
Euros

Etats des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	0	0	0
- T.V.A	6 451	6 451	0
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	0	0	0
TOTAL	6 451	6 451	0
Montant des prêts accordés dans l'exercice	0		
Remboursements des prêts dans l'exercice	0		
Prêts et avances consentis aux associés	0		

Présenté en
Euros

Etat des dettes	Montant Brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	7 174	7 174	0	0
TOTAL	7 174	7 174	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			
Emprunts et dettes contractés auprès des Associés	0			

12. Charges à payer

Présenté en
Euros

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 174
TOTAL	7 174

13. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	45	1 418.36
Augmentation de la valeur des actions		
Réduction de la valeur des actions		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	45	1 418.36

Informations Générales

La société CFPO S.A.S. est détenue à 100% par Schweppes International Limited.

Schweppes International Limited est à son tour détenue à 100% par Orangina Schweppes Holding B.V.

Orangina Schweppes Holding B.V. est la société tête du groupe Orangina Schweppes.

Orangina Schweppes Holding B.V, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : H.J.E. Wenckebachweg 123, 1096 AM Amsterdam, The Netherlands, a été immatriculée le 23 décembre 2005.

Son capital social de 18 011.07 euros est composé de 1 801 107 actions d'une valeur unitaire de 0.01 euro.

Les comptes consolidés d'Orangina Schweppes Holding B.V. incluent entre autres les comptes annuels de CFPO S. A.S. suivant la méthode de l'intégration globale.

14. Evénements survenus après la clôture

Aucun développement postérieur à la clôture n'est survenu.